

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU
PROCES VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

Etaient présents :

Mmes ALOUI Marie-France - MM. ASCENSIO Jean-Charles – CHOLLIER Bruno – COLLION Thierry - VALLOT Michel – CHAPAT Anthony – TADDEI Mathieu

Absent(s) : Mme CHOLLIER Françoise

Pouvoir(s) : Mme CHOLLIER Françoise donne pouvoir à Mme ALOUI Marie-France

Secrétaire de séance : Gérald FASSION

➤ **COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures pour 2018,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme ALOUI, 1^{ère} Adjointe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur est conforme au Compte Administratif 2018 établi par le Maire.

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par le Receveur.

COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme ALOUI Marie-France, 1^{ère} adjointe, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La présentation du Compte Administratif communal pour l'exercice 2018 est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

- un résultat de clôture Excédentaire en Section de Fonctionnement de : 46 108.97 €
- un résultat de clôture Déficitaire en Section d'Investissement de : 54 311.08 €
- un résultat Excédentaire des Restes à Réaliser en Section d'Investissement de : 12 000.00 €
soit un Résultat Définitif Déficitaire en Section d'Investissement de : 66 311.08 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération du conseil municipal du 28 mars 2018.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de 2018 de la commune présenté par Mme ALOUI, 1^{ère} adjointe,

M. COLLION, Le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 du budget principal de la commune

➤ **COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de la Section de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de clôture Excédentaire en Section de Fonctionnement de : 156 962.48 €
- un résultat de clôture Déficitaire en Section d'Investissement de : 87 575.72 €
- un résultat Excédentaire des Restes à Réaliser en Section d'Investissement de : 12 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- VENTILE, comme suit, l'Excédent de la Section de fonctionnement
 - REPORTER au budget 2019 au compte 002 en **Recettes de Fonctionnement** 81 386.76€
 - REPORTER au budget 2019 au compte 001 en **Dépenses d'Investissement** 87 575.72 €
 - REPORTER au budget 2019 au compte 1068 en **Recette 'investissement** 75 575.72€
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière.

➤ **COMMUNE – VOTE BP 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif communal 2019 et propose de le voter par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le budget présenté en équilibre sur chacune des sections de fonctionnement et d'investissement est de :

- Section de Fonctionnement : 243 349.77 €
- Section d'Investissement : 259 175.72 €

Soit un total budgétaire de 502 545.49€.

M. Le Maire présente le **programme d'investissement 2019** et apporte au conseil les précisions nécessaires sur les différentes opérations :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Chapitres	Libellé	Budget 2019 prévision - vote
204	Subvention d'équipement versée	0
20	Immobilisation incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	156 100.00€
23	immobilisations en cours d'installation	0
16	Remboursement des emprunts DEXIA + CAISSE des DEPOTS + CREDIT FONCIER	15 500.00€
Total des dépenses réelles		171 600.00 €
001	Résultat d'exécution 2018 en DEFICIT	87 575.72 €
Total de la section en dépenses		259 175.72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Chapitre	Libellé	Budget 2019 prévision - vote
13	Subvention	119 160.70 €
10	Dotations fonds divers réserve	8 990.29€
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00€
28	Amortissement des immobilisations	0
Total des recettes réelles		153 150.99€
001	Résultat d'exécution 2016 en EXCEDENT	0
1068	Excédent de fonctionnement	75 575.72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	30 449.01 €
Total de la section en recettes		259 175.72 €

Le Conseil Municipal, est appelé à se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2019 de la commune de Bossieu.

➤ SPIC – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018
--

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures pour 2018,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme ALOUI, 1^{ère} Adjointe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur est conforme au Compte Administratif 2018 établi par le Maire.
- **APPROUVE** le compte de gestion du SPIC pour l'exercice 2018 établi par le Receveur.

➤ **SPIC – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Mme ALOUI Marie-France, 1^{ère} adjointe, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La présentation du Compte Administratif SPIC pour l'exercice 2018 est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

- un résultat de clôture Excédentaire en Section de Fonctionnement de :23 888.62 €
- un résultat de clôture Excédentaire en Section d'Investissement de : 17 625.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération du conseil municipal du 28 mars 2018.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de 2018 de la commune présenté par Mme ALOUI, 1^{ère} adjointe,

M. COLLION, Le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif du SPIC pour l'exercice 2018 du budget principal de la commune

➤ **SPIC – AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de la Section de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de clôture Excédentaire en Section d'exploitation de :.....23 888.62€
- un résultat de clôture Excédentaire en Section d'Investissement de17 6250.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- VENTILE, comme suit, l'Excédent de la Section d'exploitation
 - REPORTER au budget 2019 au compte 002 en **Recettes d'exploitation** 23 888 .62 €
 - REPORTER au budget 2019 au compte 001 en **Recettes d'Investissement** 17 650.00 €
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière.

➤ **SPIC – VOTE BP 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif du SPIC pour l'année 2018.

Le budget présenté en équilibre sur chacune des sections de fonctionnement et d'investissement est de :

- Section de Fonctionnement : 17 339,25 €
- Section d'Investissement : 18 120,00 €

Soit un total budgétaire de 34 459,25 €.

Le Conseil Municipal, est appelé à se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2018 du SPIC.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi : Enquête publique du 08 avril au 11 mai 2019 dans 5 communes de Bièvre Isère Communauté, des flyers d'information sur les lieux et dates de permanence seront distribués dans le courant de la semaine à tous les administrés de Bossieu.

Point d'apport volontaire : un questionnaire a été renvoyé à Bièvre Isère Communauté pour consultation.

Prénom NOM	SIGNATURE	Prénom NOM	SIGNATURE
Thierry COLLION		Bruno CHOLLIER	
Jean-Charles ASENSIO		Michel VALLOT	
Gérald FASSION		Marie-France ALOUI	
CHAPAT Anthony		Françoise CHOLLIER	
Mathieu TADDEI			